

AVIS PUBLIC

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 600**



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance du 12 décembre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

**RÈGLEMENT N° 600 SUR L'IMPOSITION DE TAXES ET DE COMPENSATIONS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025**

Que ce règlement entre en vigueur le 13 décembre 2024.

Que ce règlement peut être consulté sur le site internet de la Ville au www.ndip.org.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, le 13 décembre 2024.

M^e Catherine Fortier-Pesant
Greffière